



Renseignements sur le droit des étrangers

Par **mimimouss_old**, le **06/06/2007** à **01:24**

j'aimerais me marier avec un algérien qui vient d'être reconduit à la frontière après 8 ans passé en France nous sommes déclarés ensemble depuis octobre 2005 donc j'aimerais me marier en Algérie avec lui et ensuite le faire venir en France tout en sachant que je perçois que le RMI est possible et que dois-je faire

PS: je suis française d'origine algérienne merci

de plus mon concubin possède une promesse d'embauche sérieuse dans le bâtiment

si je ne me suis pas mariée avec lui plus tôt c'est parce que je suis en instance de divorce depuis 2003

merci de m'éclairer car je ne sais plus quoi faire

ou peut-être y a-t-il un autre moyen c'est l'homme de ma vie tout le monde l'estime jusqu'au monsieur le maire il n'a jamais été interpellé il n'est

pas connu de la justice tout ce qu'il veut c'est travailler et fonder une famille avec moi

la gendarmerie est venue le chercher à la maison à 7h30 du matin il nous restait un recours

le tribunal administratif de Nantes

mais on nous a pas laissés le temps est-ce normal?

Par **Jurigaby**, le **06/06/2007** à **01:33**

Bonjour.

A vrai dire, on ne vous a pas empêché de former un recours devant le tribunal administratif car rien ne vous interdit de le former quand bien même votre concubin a été arrêté.

Qui plus est, quand bien même vous auriez formé votre recours, ce dernier n'est pas suspensif de la décision vous faisant grief.

Ce que je veux dire par là, c'est que quand bien même vous auriez formé votre recours, votre ami aurait quand même été reconduit à la frontière.

S'agissant du respect que certaines personnes lui témoignent, cela risque de jouer un rôle important lors de l'attribution de son éventuelle nationalité.

Cdt.